

3 SOLUTIONS "SUR MESURE"

POUR PROLONGER VOTRE SÉRÉNITÉ

Dès son premier kilomètre, votre nouvelle Lexus bénéficie d'une garantie constructeur 3 ans ou 100 000 km**. Vous avez la possibilité de la prolonger pour 1, 2 ou 3 années supplémentaires.

GARANTIE CONSTRUCTEUR LEXUS 3 ANS OU 100 000 KM** CONFORT 1 AN EXTRACARE 4 ANS OU 130 000 KM**	GARANTIE CONSTRUCTEUR LEXUS 3 ANS OU 100 000 KM** CONFORT 2 ANS EXTRACARE 5 ANS OU 160 000 KM**	GARANTIE CONSTRUCTEUR LEXUS 3 ANS OU 100 000 KM** CONFORT 3 ANS EXTRACARE 6 ANS OU 200 000 KM**
--	---	---

**Au premier des 2 termes échus.

PRISE EN CHARGE & ASSURANCE

LA SÉRÉNITÉ EN TOUTES CIRCONSTANCES

En souscrivant aux garanties Confort Extracare, vous prolongez votre éligibilité à l'Assistance Eurocare pour 1, 2 ou 3 ans. **Ce programme d'assistance est valable 365 jours/an, 24h/24 dans 30 pays européens.**

PRISE EN CHARGE

En cas de panne, de vol ou d'accident, un Chargé d'Assistance Lexus est à votre disposition au **0800 572 660 (N° vert) depuis la France** ou au **00 33 149 93 73 48 depuis l'étranger.**

ASSURANCE DE POURSUIVRE SON VOYAGE

Notre Maison met tout en œuvre pour vous assurer un service à la hauteur de la fiabilité de nos produits et de l'expérience unique Lexus.

- Organisation d'un dépannage sur place si nécessaire
- Mise à disposition d'un véhicule de remplacement
- Réservation d'une chambre d'hôtel en cas d'urgence
- Envoi d'un chauffeur Lexus si vous êtes dans l'incapacité de conduire

LISTE DÉTAILLÉE DES PRESTATIONS ET CONDITIONS Y AFFÉRENTES DISPONIBLES AUPRÈS DE VOTRE RÉPARATEUR OU CONCESSIONNAIRE AGRÉÉ LEXUS

TOYOTA France Division LEXUS - Importateur - 20 boulevard de la République - 92420 Vaucresson - RCS Nanterre 712 034 040 - SAS au capital de 2123127 Euros.

Les Garanties Confort Extracare sont distribuées en qualité de Courtier par Lexus Financial Services, département de TOYOTA FRANCE FINANCEMENT - 36 Bld de la République - 92423 Vaucresson Cedex, succursale de TOYOTA KREDITBANK GMBH, société de droit allemand au capital de 30 000 000 € dont le siège social est situé à Cologne (Allemagne) sous le numéro HRB 18068, Société Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B412 653180 - N° Siret 41265318000023 et Courtier en assurances, immatriculé sous le numéro ORIAS n°07 005 419 au registre des intermédiaires en assurances consultable sur www.orias.fr. Garanties financières et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances. Service de réclamations : 36 Boulevard de la République - 92423 Vaucresson Cedex. Exerce sous le contrôle de l'ACAM - 61 rue Tailbout - 75009 Paris. Les Garanties Confort Extracare, suivant contrat 101.112 sont souscrites exclusivement auprès de London General Insurance Company Limited, société de droit Anglais au capital de 15 Millions de Livres Sterling représentée par sa succursale française, entreprise régie par le Code des Assurances 55, rue Aristide Briand - 92309 Levallois Perret - RCS Nanterre 392 678116. Document non contractuel - Garanties soumises à conditions - Sous réserve d'acceptation du dossier par Lexus Financial Service.



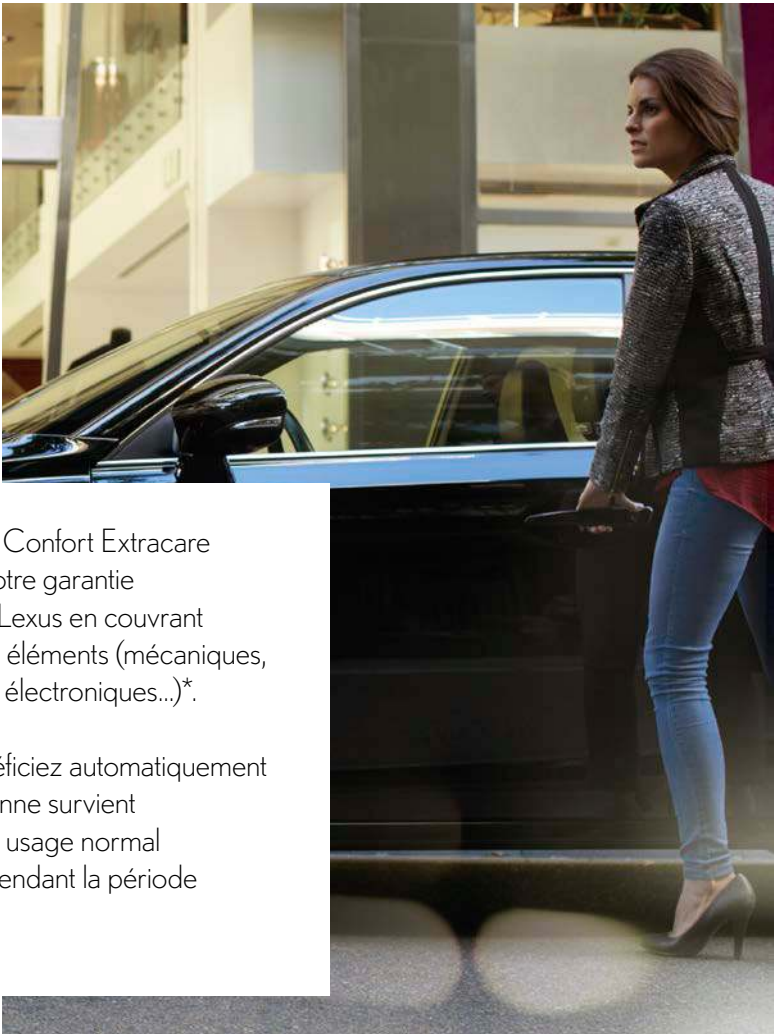
GARANTIES CONFORT EXTRACARE

PROLONGEZ VOTRE SÉRÉNITÉ



DES GARANTIES TRÈS PROTECTRICES

LA SÉRÉNITÉ SI UNE PANNE SURVIENT



Les garanties Confort Extracare prolongent votre garantie constructeur Lexus en couvrant de nombreux éléments (mécaniques, électriques et électroniques...)*.

Vous en bénéficiez automatiquement lorsqu'une panne survient au cours d'un usage normal du véhicule pendant la période contractée.

*Nous vous invitons à découvrir la liste détaillée des prestations et conditions y afférentes auprès de votre Réparateur ou Concessionnaire Agréé Lexus.

DES TARIFS ADAPTÉS À VOS BESOINS

LA SÉRÉNITÉ EN MODE TRANSPARENT

		Souscription lors de la 1 ^{re} année suivant la date de 1 ^{re} mise en circulation ⁽²⁾ (Tarif TTC conseillé)	Souscription lors de la 2 ^e ou 3 ^e année suivant la date de 1 ^{re} mise en circulation ⁽²⁾ (Tarif TTC conseillé)	Souscription d'un financement par Lexus Financial Services ⁽³⁾ (Montant de la mensualité TTC conseillé)
 CONFORT 1 AN EXTRACARE SOIT 4 ANS OU 130 000 KM ⁽¹⁾	Lexus CT, IS Lexus NX, RX, GS, LS, RC, LC	499 € 579 €	549 € 629 €	10 €/mois 12 €/mois
 CONFORT 2 ANS EXTRACARE SOIT 5 ANS OU 160 000 KM ⁽¹⁾	Lexus CT, IS Lexus NX, RX, GS, LS, RC, LC	619 € 999 €	669 € 1049 €	10 €/mois 16 €/mois
 CONFORT 3 ANS EXTRACARE SOIT 6 ANS OU 200 000 KM ⁽¹⁾	Lexus CT, IS Lexus NX, RX, GS, LS, RC, LC	849 € 1499 €	1049 € 1699 €	11 €/mois 20 €/mois

(1) Au premier des 2 termes échus.
(2) Véhicule de moins de 100 000 km.
(3) Tarif applicable uniquement dans le cadre d'un contrat de financement souscrit pour un véhicule neuf ou de moins d'un an auprès de Lexus Financial Services, département de TOYOTA FRANCE FINANCIAL SERVICES, la durée devant être strictement identique à la garantie souscrite.

VOS AVANTAGES CONFORT EXTRACARE

LA SÉRÉNITÉ EN MODE MULTIPLE

Frais de réparation pris en charge, service d'assistance, cessibilité de la garantie en cas de revente... nous avons pensé à chaque détail.



COUVERTURE DES DOMMAGES MÉCANIQUES

La Garantie Confort Extracare couvre les frais de réparation de votre véhicule en cas de panne. Vous êtes assuré de voir votre véhicule bénéficier d'un suivi privilégié dans les ateliers Lexus. Toutes les pièces remplacées sont des pièces d'origine Lexus.



ASSISTANCE EN CAS DE PANNE

Les contrats Confort Extracare bénéficient de l'assistance Eurocare. Vous avez la garantie d'une prise en charge optimale grâce à la fiabilité du réseau Lexus et de ses prestataires.



CESSIBILITÉ À TOUT NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

En cas de revente de votre véhicule à un particulier, vous pouvez lui céder votre garantie Confort Extracare. Cette cession est toujours perçue comme une preuve de fiabilité de votre véhicule et vous vous assurez d'une meilleure valeur de revente ou de reprise.



SOUPLESSE DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

La Garantie Confort Extracare est applicable sur les véhicules Lexus en cours de garantie constructeur Lexus. Elle entre en vigueur à la date d'expiration de celle-ci. Libre à vous de choisir la durée de cette extension : 1, 2 ou 3 années consécutives.